

## Appel d'offres

### VILLE DE MONTRÉAL

Service de la gestion et de la planification immobilière

Direction de la planification immobilière

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **10 h 30**, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

**Catégorie :** Travaux  
**Appel d'offres :** 5931  
**Descriptif :** Parc Olivier-Robert, reconstruction de la pataugeoire et du chalet.  
**Date d'ouverture :** 6 septembre 2017  
**Dépôt de garantie :** 10 % de la valeur de la soumission  
**Renseignements :** Pour toute question s'adresser à : [immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca)  
**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 14 août 2017.  
**Visite supervisée des lieux :**  N/A. ou  Oui, obligatoire :

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 14 août 2017

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat

---

**Journaux de publication :** Le Devoir  Autre à préciser\* : \_\_\_\_\_

\*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.